

Des vœux agités.

La traditionnelle cérémonie annuelle des vœux du Maire aux personnels au POPB s'est transformée, le 11 janvier, en occasion pour les agents de manifester leur désaccord avec la politique de ressources humaines pratiquée par la municipalité.

En effet, alors qu'Anne HIDALGO, première adjointe, excusait auprès d'une salle plus remplie qu'à l'accoutumée, l'absence du Maire, retenu à la cérémonie des obsèques du Président de la Cour des Comptes, Philippe SEGUIN, son intervention a été couverte par des sifflets et bruits divers, tandis que des banderoles étaient déployées, reprenant certaines des revendications portées lors du mouvement social de décembre 2009.

Véronique BEDAGUE HAMILIUS, Secrétaire Générale, ne pouvant se faire entendre, s'est vue également contrainte de renoncer à prononcer son discours qui s'annonçait en bilan de l'année passée et perspectives pour celle à venir, avant de quitter le POPB en compagnie des élus, laissant les agents découvrir le spectacle qui leur était proposé.

Le 12 janvier, c'est le Maire lui même qui, pour des raisons identiques, a dû limiter son intervention à l'expression très brève de ses vœux aux agents.

L'UCP reçue par la Directrice Générale du CASVP.

Le 8 janvier 2010, une délégation de l'UCP/UNECT VP a été reçue par Laure DE LA BRETECHE, directrice générale du CASVP, dans le cadre d'un point bi-annuel.

Les revendications portées par l'intersyndicale, dont fait partie l'UCP, ont été évoquées et notamment le droit individuel à la formation, l'augmentation de l'APS pour les personnels du CASVP. L'intersyndicale du CASVP poursuit son action pour l'augmentation des ratios promus-promouvables des adjoints administratifs, la transparence sur la communication des effectifs, les régimes indemnitaires des infirmiers et des cadres de santé, le respect du protocole ARTT ...D'autres sujets auxquels l'UCP est très attachée, ont également fait l'objet de demandes appuyées.

Ainsi, dans l'attente de la réforme de la catégorie B, l'UCP a demandé que les ratios d'avancement des secrétaires administratifs soient alignés sur le pourcentage le plus élevé des 3 dernières années.

Dans le cadre de la fusion des corps d'attachés Ville et CASVP, l'UCP a souhaité que celle-ci n'hypothèque pas les promotions des attachés du CASVP ni celles des secrétaires administratifs.

La situation des directeurs et directeurs adjoints d'établissement et de section, des cadres hôteliers et des infirmières faisant fonction, a conduit l'UCP à demander un régime indemnitaire et un déroulement de carrière plus favorables pour ces agents soumis aux fortes contraintes inhérentes à ces postes.

En matière de prestations sociales, l'UCP a souhaité une évolution significative des offres de l'AGOSPAP, telle l'adoption des chèques vacances. Pour la restauration, la revendication porte sur l'attribution de chèques déjeuner aux agents qui ne peuvent accéder aux restaurants administratifs. UCP Flash vous tiendra informés sur la nouvelle convention en cours de négociation.

Ont de plus été évoquées :

- l'évolution de carrière des conseillers socio-éducatifs dont le bénéfice de la prime communale ;
 - la possibilité de créer des postes de chefs d'exploitation pour les personnels de maîtrise, responsables du fonctionnement des plus grands établissements, leur permettant un déroulement de carrière en catégorie A.
- L'UCP veillera à ce que toutes les demandes formulées, qui concernent l'ensemble des catégories, métiers et filières du CASVP, fassent l'objet de concertations nombreuses menées tout au long de cette année : nous vous en rendrons compte régulièrement.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques et suggestions à Catherine PASSELAIGUE, votre déléguée UCP :

Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45